



Légende

	Montage photo		Limite des MRC
	Éolienne avec balise lumineuse		Limite municipale
	Éolienne	Réseau routier	
	Unité de paysage		Route 132
	Domaine du parc éolien		Chemin / route secondaire
	Aire 1.2 km	Sentiers	
	Aire 12 km		Sentier de motoneige
	Cours d'eau permanent		Sentier de randonnée pédestre
	Cours d'eau intermittent		Sentier de vélo
	Plan d'eau		Sentier de VTT
	Courbe de niveau (équidistance : 10 mètres)		Sentier de ski de fond

Visibilité des éoliennes balisées	
	Aucune
	1 à 5
	6 à 10
	11 à 22

0 1 2 4 6 8 Kilomètres

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2006
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Projection: MTM, Zone 6, NAD83
 Sources: BDTQ 1:20 000, Service des inventaires 1:20 000
 BDGASM
 246-28-161006-01
 Configuration L127CAR-01101-80-MS

CARIER

Parc éolien de Carleton

Annexe L : carte de visibilité des éoliennes balisées (configuration initiale) et montage photographique

Préparée par : HÉLIMAX Énergie
 Cartographiée par: Simon Hébert, B.Sc.
 Vérifiée par: Francis Pelletier, Ing.

Le 20 novembre 2006

Note importante : Le nombre d'éoliennes visibles est surestimé pour les raisons suivantes:
 - Le point de réception a une vision de 360 degrés
 - Le couvert végétal n'est pas considéré

Une éolienne en ligne de vue directe avec le point de réception est considérée visible, même si elle se trouve à une distance qui la rendrait invisible à l'œil nu.

* Avis de non-responsabilité : Cette carte présente une disposition potentielle des balises lumineuses pour le parc éolien de Carleton. Transport Canada est responsable d'établir la disposition officielle des balises lumineuses pour ce parc éolien.